Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produit.

Produit

Credo26 Easy Corp, un produit d'assurance de Credimo SA, entreprise d'assurance belge, Weversstraat 6-10, B-1730 Asse Belgique, www.credimo.be. Appelez le 02/454.10.10 pour de plus amples informations. En tant qu'entreprise d'assurance, Credimo SA est soumise au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers, rue du Congrès 12-14, B-1000 Bruxelles. Ce document d'informations clés est d'application au 01/07/2021.

En quoi consiste ce produit?

Type: Le Credo26 Easy Corp est une assurance d'épargne de la branche 26 de droit belge avec garantie de capital (garanti par l'entreprise d'assurance, de sorte que, à n'importe quel moment, le rendement ne peut être inférieur à 0,00%) et rendement garanti.

Objectifs: Consitution d'une réserve financière à son propre rythme, permettant de disposer de la réserve sans frais.
La première prime doit s'élever à 2.500 EUR minimum; versements complémentaires de 1.250 EUR minimum.
La souscription totale, en un ou en plusieurs contrats Deposit-life, Deposit-life + et Credo26 Easy Corp, est limitée à 250.000 EUR par client , sous réserve de modifications futures. Versements sous réserve d'acceptation par la société.
Taux d'intérêt de base garanti de 0,01 % attribué à partir du jour de la réception de la prime nette (versement hors coûts d'entrée). Le taux d'intétrêt de base est garanti pour 1 an. Au terme de cette période d' 1 an, propre à un versement, Credimo fixe un taux d'intérêt de base garanti pour une nouvelle période de 1 an.
Taux d'intérêt de fidélité de 0,25 % attribué à partir du jour de la réception de la prime nette jusqu'à l'échéance annuelle de la prime et acquis à cette date. Au terme de cette période d' 1 an, propre à un versement, Credimo fixe un taux d'intérêt de fidélité pour une nouvelle période d' 1 an. Ce cycle annuel se répète pour chaque versement.
Capitalisation, moyennant une formule d'intérêts composés.
La participation bénéficiaire variable peut être attribuée annuellement en fonction de la conjoncture économique et des résultats de l'entreprise. Pour qu'elle soit prise en considération, le contrat doit être en vigueur au 31 décembre de l'année concernée. La participation aux bénéfices n'est pas garantie et peut changer chaque année.
Le rendement dépend donc des taux d'intérêts garantis de base et de fidélité, de l'éventuelle participation bénéficiaire et de la période de détention effective du produit. Vous trouverez une illustration du rendement dans la rubrique « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter? » dans le tableau des scénarios de performance. L'impact de l'éventuelle participation bénéficiaire est repris dans le scénario favorable.

Groupe-cible: Le Credo26 Easy Corp s'adresse aux personnes morales. Le souscripteur peut être une entreprise belge, une asbl, un établissement d'enseignement ou une administration publique. Cette assurance-épargne s'adresse aux personnes morales qui ont une connaissance suffisante de la branche 26 et sont éventuellement familiarisés avec la branche 26, qui souhaitent placer leur épargne à court, moyen ou long terme, à un taux d'intérêt garanti périodiquement, augmenté éventuellement d'un taux d'intérêt de fidélité, augmenté éventuellement d'une participation aux bénéfices annuelle non garantie, avec garantie du capital après déduction des taxes éventuels (garanti par l'entreprise d'assurance, de sorte que, à n'importe quel moment, le rendement ne peut être inférieur à 0,00%), avec souplesse d'éntrée et de sortie.

Avantages et coûts: cette opération de capitalisation a une durée de 10 ans.
La durée, le terme du contrat, ainsi que le capital que le souscripteur du contrat reçoit au terme, ne dépendent pas de la vie ou du décès d'une personne déterminée. Au terme du contrat, seront versés, les primes nettes (versement hors frais d'entrée) et les intérêts garantis capitalisés diminuées des éventuels rachats, augmentées eventuellement de la participation bénéficiaire.
Credimo SA ne peut résilier unilatéralement ce contrat. Le contrat prendra fin au terme du contrat ou en cas de rachat total.
Le montant de ces prestations figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?». Le rendement n'est pas influencé par le montant de la prime versée.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans. Le risque inhérent au produit pourrait être plus élevé que celui représenté dans l'indicateur de risque si le produit n'est pas détenu pendant toute la période de detention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque le plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Investissement: 10.000 € - Prime d'assurance : n.a.

Scénarios en cas de vie		1 an	5 ans	10 ans (période de détention recommandée)
Scénario de tensions	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.026 EUR 0,26 %	10.131 EUR 0,26 %	10.263 EUR 0,26 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.026 EUR 0,26 %	10.131 EUR 0,26 %	10.263 EUR 0,26 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.026 EUR 0,26 %	10.131 EUR 0,26 %	10.263 EUR 0,26 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts** Rendement annuel moyen	10.027 EUR 0,27 %	10.136 EUR 0,27 %	10.273 EUR 0,27 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 €.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Credimo n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats de capitalisation font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs.
En outre, les preneurs disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de l'assureur.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10.000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	0 EUR	0 EUR	0 EUR
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:
– l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
– la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	n.a.	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction du portefeuille	n.a.	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	n.a.	l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans. Par sa nature, l'opération de capitalisation est un mode d'investissement se portant par excellence sur le long terme. Aussi tenu compte du contexte d'intérêt actuel, nous recommandons de garder le contrat pendant 10 ans. Or, le produit permettant le rachat sans frais à tout moment, il est également approprié pour le court et le moyen terme, de même que pour réagir de manière adéquate à d'évolutions éventuelles des taux d'intérêts sur le marché.

Rachat/prélèvement:

Rachat

Un rachat partiel ou total est possible à tout moment.
Le montant minimum pour un rachat partiel s'élève à 1.250 EUR nette. Une réserve d'épargne de minimum 2.500 EUR doit être maintenue dans le cas d'un rachat partiel, à défaut seul un rachat total est possible.
L'exécution d'un rachat partiel peut conduire à une diminution de la réserve en dessous du niveau des primes cumulées.
Un rachat partiel n'est plus possible, après le décès du souscripteur et si le contrat est toujours en vigueur.
La liquidation de l'intégralité de la réserve d'épargne met fin au contrat.
Une demande de rachat peut être présentée au moyen d'une demande datée et signée par le preneur d'assurance.

Option "Out"

Le souscripteur a la possibilité d'effectuer annuellement, le jour suivant la date d'échéance annuelle du contrat, un rachat partiel d'un montant fixe, à choisir au moment de la souscription et non modifiable, de minimum 1.250 EUR nette et de maximum 12.500 EUR nette.
L'option "Out" ne peut être activée qu'à la souscription à condition que la première prime est de minimum 25.000 EUR.
Le montant sera versé automatiquement le jour suivant la date d'échéance annuelle du contrat sur un compte dont le souscripteur est titulaire.
Une réserve d'épargne de minimum 2.500 EUR doit être maintenue dans le cas de l'application de l'option "Out", à défaut le rachat total sera effectué.
Le souscripteur a la possibilité à tout moment de mettre fin à l'option "Out". La demande de résiliation de l'option "Out" doit être en possession de l'assureur au moins un mois avant la date de début ou de la prochaine exécution de l'option "Out".
La réactivation de l'option "Out" n'est plus possible après sa résiliation.

Risques: Cette assurance d'épargne branche 26 est sujet au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne le souscripteur puisque les taux d'intérêt de base et de fidélité sont garantis par période d' 1 an à partir de chaque versement de prime.
La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut fluctuer dans le temps en fonction de la conjoncture économique et des résultats de Credimo SA.

Aucune indemnité n'est due en cas de résiliation dans les 30 jours qui suivent l'entrée en vigueur du contrat.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute question vous pouvez, en première instance, vous adresser à votre intermédiaire d'assurance. Toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises à Credimo, Service de Gestion des Plaintes (gestiondesplaintes@credimo.be), Weversstraat 6-10 à B-1730 Asse. Si la solution proposée par Credimo ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez soumettre votre plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, www.ombudsman.as.

Autres informations pertinentes

Information

Les conditions générales sont disponibles gratuitement auprès de votre courtier et sur le site internet www.credimo.be. Chaque année, vous recevez, conformément à la loi, un relevé complet de votre contrat. Pour toutes autres informations relatives au produit, vous pouvez consulter le document "Fiche info".

Credimo nv-sa Maatschappelijke zetel - Siège social

Weversstraat 6-10 - B-1730 Asse - Tel +32 (0)2 454 10 10 - Fax +32 (0)2 452 21 65
www.credimo.be - GEBABEBB BE92 2930 3278 2823

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise: 0407 226 685
Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).